

N° 2026.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MAGLAND**

Le 19 mai 2026 à 18 heures 30, le conseil d'administration, convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Johann RAVAILLER, Président.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

RAVAILLER Johann – CREVEL-PERRUCHIONE Laurence – APPERTET Stéphane –
BLANC-GONNET Delphine – TEPPE Angélique – FERRAND Stéphanie – COUVELARD
Karine – VAUTHAY Jeanne – CROZET Josette – RONCHINI Éliane – DECOUTER Céline –
GRADEL Christèle – LOPEZ Jean-Claude – CORDIER Hervé

Assistaient également à la réunion : VALLERIE Jean-baptiste (SGM / Directeur CCAS)
– BÉROD Sandrine (Responsable Population - Affaires sociales) – COTTON Cécile
(Service Population – Affaires sociales)

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTÉS / POUVOIRS :

TOULZE Carole (pouvoir donné à BLANC-GONNET Delphine)

Secrétaire de séance :

VAUTHAY Jeanne

Membres en exercice	15
Quorum	8
Présents	14
Pouvoirs	1
Votants	15

* * * * *

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MANDATURE 2026-2032**

Le Rapporteur : Monsieur le Président

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment ses articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 (Centre communal ou intercommunal d'action sociale) ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2131-1 à L2131-5 (Publicité et entrée en vigueur) ;

VU la délibération n°2026-03-031 du conseil municipal du 20 mars 2026 portant fixation du nombre de délégués et désignation des délégués au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CA CCAS) ;

Affiché

VU l'avis de publicité affiché en mairie le 14 avril 2026 et diffusé plus de 15 jours sur les supports usuels de communication, afin de nommer au sein du CA CCAS un représentant des associations listées à l'article L123-6 du CASF ;

VU le courriel de l'UDAF Haute-Savoie en date du 21 avril 2026 informant, suite à un courrier de sollicitation du maire du 14 avril 2026, que l'association n'avait pas de bénévole disponible pour siéger au sein du CCAS de Magland ;

VU l'arrêté Maire n°2026-61 du 12 mai 2026 portant nomination des membres non élus, en tant que personnes qualifiées, composant avec les membres élus le CA CCAS – Mandature 2026-2032 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des articles L123-6 et R123-8 à R123-15 susvisés du code de l'action sociale et des familles (CASF), le conseil municipal qui s'est réuni le 20 mars 2026 a fixé à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit
- 7 membres élus au sein du conseil municipal
- 7 membres nommés par le Maire

CONSIDÉRANT qu'en égard à la délibération n°2026-03-031 susvisée du 20 mars 2026, le conseil municipal a également élu ses représentants pour siéger au sein du CA CCAS ; à savoir Mesdames Laurence CREVEL-PERRUCHIONE, Delphine BLANC-GONNET, Angélique TEPPE, Carole TOULZE, Stéphanie FERRAND, Karine COUVELARD et Monsieur Stéphane APPERTET.

CONSIDÉRANT qu'après publicité de plus de 15 jours de la campagne d'information à destination de l'UDAF Haute-Savoie et des associations listées à l'article L123-6 susvisé du CASF afin de solliciter la candidature de représentants de celles-ci au sein du CA CCAS ;

CONSIDÉRANT le constat de carence de candidat présenté par les associations mais, par ailleurs, la réception de 7 candidatures d'administrés qualifiés dans les domaines de l'action sociale ;

CONSIDÉRANT la recevabilité de ces 7 candidatures, Monsieur le Maire a donc approuvé, par arrêté n°2026-61 susvisé du 12 mai 2026 ; la nomination des 7 membres qualifiés ; à savoir Mesdames Jeanne VAUTHAY, Josette CROZET, Éliane RONCHINI, Céline DECOUTER, Christèle GRADEL et Messieurs Jean-Claude LOPEZ et Hervé CORDIER ;

CONSIDÉRANT la composition complète du CA CCAS pour la mandature 2026-2032 ;

Le Conseil d'Administration, sur proposition de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

➤ **PRENDRE ACTE OU NON** que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CA CCAS) est complet dans sa composition, à savoir 15 administrateurs répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit
- 7 membres élus au sein du conseil municipal
- 7 membres nommés par le Maire

Affiché

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
 Reçu en préfecture le 26/05/2026
 Publié le 26/05/2026
 ID : 074-267410322-20260519-DELIB2026_11-AR

- **PRENDRE ACTE OU NON** des administrateurs siégeant au sein de CA CCAS pour la mandature 2026-2032 :

ADMINISTRATEURS ÉLUS	ADMINISTRATEURS NOMMÉS
Monsieur RAVAILLER Johann, Président	Madame VAUTHAY Jeanne
Madame CREVEL-PERRUCHIONE Laurence	Madame CROZET Josette
Monsieur APPERTET Stéphane	Madame RONCHINI Éliane
Madame BLANC-GONNET Delphine	Madame DECOUTER Céline
Madame TEPPE Angélique	Madame GRADEL Christèle
Madame TOULZE Carole	Monsieur LOPEZ Jean-Claude
Madame FERRAND Stéphanie	Monsieur CORDIER Hervé
Madame COUVELARD Karine	

En vertu des articles L2131-1 à L2131-5 susvisés du CGCT,

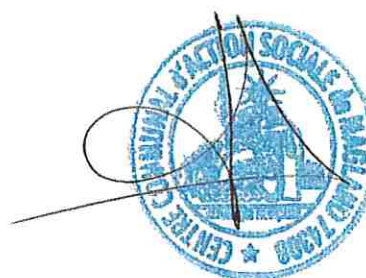
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut être contestée :
 - Soit dans le cadre d'un recours administratif gracieux auprès du Président du CCAS de Magland par courrier à la mairie de Magland – 1021 rue Nationale – 74300 MAGLAND dans un délai de deux mois suivant sa notification (acte individuel) / son affichage (acte non individuel). Le silence gardé pendant 2 mois à compter de la date de recours gracieux vaut rejet implicite du recours, ouvrant un nouveau délai de 2 mois de contestation devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – 38019 Grenoble
 - Soit dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble dans un délai de 2 mois suivant sa notification (acte individuel) / son affichage (acte non individuel).
 - Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance,
 Jeanne VAUTHAY



Le Président,
 Johann RAVAILLER



Affichage le : 26/05/2026
 Retrait le : 27/07/2026

Affiché

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026 S'LO
ID : 074-267410322-20260519-DELIB2026_11-AR